

# Mandat de prélèvement automatique

## Abonnement - 26 ANS



Document à remplir recto/verso

Nom de l'abonné : .....

Prénom de l'abonné : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° Téléphone : .....

Email : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... ← **Changement de tarification le mois suivant votre 26<sup>ème</sup> anniversaire.**

**Cochez les mois où vous souhaitez être prélevé automatiquement.**

Année 20.....

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc

Année 20.....

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc

*Au-delà de l'échéance choisie, ce document est à renouveler.*



**Vous avez jusqu'au 10 du mois en cours pour prendre votre abonnement pour le mois suivant.**

**Les prélèvements automatiques sont retenus sur votre compte bancaire autour du 20 du mois.**

*Exemple : Je souscris au prélèvement automatique le 1<sup>er</sup> juin, je serai donc prélevé autour du 20 juin pour mon abonnement du mois de juillet.*

**En cas d'impayé, la carte SIMPLICITÉS est bloquée : la régulation devra être faite à l'agence entre le 20 du mois en cours et le 1<sup>er</sup> du mois suivant. Un courrier électronique vous sera envoyé.**

*Exemple : Je reçois un e-mail m'indiquant que mon prélèvement a été refusé le 20 mars donc je dois me rendre en agence entre le 20 mars et le 1<sup>er</sup> avril afin de régulariser mon abonnement.*

**Certifie exacts les renseignements donnés ci-dessus.**

Fait à .....,

Signature

Le ..... / ..... / .....

**Si vous choisissez un abonnement annuel, 2 mois vous seront offerts.**

Keolis Châlons-en-Champagne met en œuvre un traitement informatique de données à caractère personnel destiné à gérer l'inscription et l'utilisation des transports urbains et/ou scolaires. Ce traitement permet le suivi de votre demande, de votre dossier après son acceptation et son éventuel renouvellement. Conformément à la réglementation en matière de prescription, votre demande est conservée deux années après son examen. Les éléments qui attestent du bénéfice de la prestation de transport scolaire et/ou interurbains sont conservés dix ans. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016. Retrouvez toutes les informations concernant notre Politique de Confidentialité sur le lien suivant : <https://www.sitac.net/politique-de-confidentialite/>. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'adresse postale suivante « Keolis Châlons-en-Champagne - BP68 - 51006 Châlons-en-Champagne » ou à l'e-mail suivant [donneespersonnelles.sitac@keolis.com](mailto:donneespersonnelles.sitac@keolis.com). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

